

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2012

L'an deux mille douze, le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de ROUCOURT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de MUSIAL Thérèse.

Etaient présents : MUSIAL Thérèse, ROSZYK Marie-Thérèse, DALL'OGLIO Armelle, CALLEWAERT Christian, DUBURQUE André (arrivé à 19 h 50), LASSALLE Michel, LEGRAND Estelle, PECQUEUR Michel,

Etaient excusés : M.M LENGRAND Martine, SCHLAGETER Yves

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

- Mme LENGRAND Martine à Mme LEGRAND Estelle (Mme Lengrand ayant apporté sa procuration vers 20 heures à Mme Legrand)
- Mr SCHLAGETER Yves à Mr LASSALLE Michel

Etaient absents non excusés :, Mr MASCOT Régis.

Un scrutin a eu lieu, Mme DALL'OGLIO Armelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du 06 février 2012 rédigé par Mme ROSZYK Marie-Thérèse, secrétaire de séance, a été approuvé à l'unanimité.

1/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a reçu le compte administratif 2011 qui fait apparaître pour l'exercice 2011, un excédent de fonctionnement de 35 839,40 € et un excédent d'investissement de 18 351,98 €.

Le montant des crédits reportés pour les travaux engagés s'élève à 78 686,08 €.

Madame le Maire se retire pour le vote.

Madame Armelle Dall'Oglio, Adjoint déléguée aux finances, propose d'approuver le Compte Administratif.

Après délibération, le Compte Administratif 2011 est approuvé par 6 voix pour et 2 abstentions (Mr Lassalle, Mr Schlageter ayant donné procuration).

Monsieur Lassalle s'abstient pour le motif suivant : « le nettoyage des trottoirs, rue Léon Poutrain, côté Château, qui selon lui est privé, n'a pas été facturé au propriétaire.

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte administratif est conforme au compte de gestion dressé par le trésorier de Sin le noble, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé par celui-ci.

Après délibération, le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu des crédits reportés, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter au 1068 la somme de 46 067,19 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au 1068 la somme de 46 067,19 €.

3/ TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer, à compter du 01 Avril 2012, une augmentation des tarifs de la salle des fêtes de 2 % pour les habitants de Roucourt et 3 % pour les extérieurs :

	Habitants Roucourt				Extérieurs			
	1 journée		Journée supplémentaire		1 journée		Journée supplémentaire	
Avec cuisine	240	245	122	124	407	420	187	193
Sans cuisine	122	124	76	77	252	260	155	160
Vin d'honneur, ½ journée	99	101			158	162		
Location verres vin d'honneur	38	39			39	40		
Nettoyage de la salle	52	53			53	54		
Utilisation d'un barbecue	90	92			93	96		

+ éventuellement le chauffage (suivant relevé de compteur).

Pour la location de la salle polyvalente, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le prix de la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 8 voix pour et 2 abstentions (Mme Legrand, Mme Lengrand ayant donné procuration), d'appliquer 2 % d'augmentation des tarifs de la salle des fêtes aux Roucourtois et 3 % d'augmentation des tarifs de la salle des fêtes aux Extérieurs.

4/ PROCEDURE DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension de l'école. Ce projet comprendrait la création d'une bibliothèque, d'un coin repas, d'un espace détente et activités (notamment pour l'accueil péri scolaire) et la création de nouveaux sanitaires avec une douche (ceux de l'école étant vétustes). Ce bâtiment serait d'une surface d'environ 150 à 200 m².

L'extension pourrait se faire soit à l'arrière de l'école du côté gauche, ou du côté droit si la démolition du bâtiment où se situe la bibliothèque actuelle est envisagée. Le coût de ce projet serait d'environ 350 000 €.

Afin de procéder à l'étude de ce dossier, une procédure adaptée doit être lancée pour choisir un maître d'œuvre.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer un marché de service relatif à ce projet et de l'autoriser à signer ce marché et tout document à intervenir. Les crédits relatifs au présent marché seront prévus et inscrits au budget 2012. Le coût de ce marché serait compris entre 5 et 12 % du montant de la construction.

Le Conseil Municipal, décide, par 6 voix pour et 4 abstentions (Mme Legrand, Mme Lengrand ayant donné procuration, Mr Lassalle, Mr Schlageter ayant donné procuration), d'autoriser Mme le Maire à lancer un marché de service relatif à ce projet et de l'autoriser à signer ce marché et tout document à intervenir. Les crédits relatifs au présent marché seront prévus et inscrits au budget 2012.

5/ PLU – VALIDATION DU PADD

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sur lequel il a travaillé lors des réunions avec Monsieur ROUX,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'en débattre et ensuite de valider ses orientations.

Le Conseil municipal,

Après un débat sur les orientations générales du PADD,

Valide les orientations définies dans le PADD.

DIVERS

Tableau des permanences pour les élections des 22 Avril et 06 Mai 2012

Les tableaux des permanences sont remplis en fonction des disponibilités des élus.

Fête communale 2012 : demandes d'emplacements

Madame le Maire indique qu'elle a reçu les demandes d'emplacements des forains habituels (1 manège, 1 tir et 1 pêche aux canards) ainsi que pour une friterie. Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'y répondre favorablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'y répondre favorablement.